



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

67-69 AVENUE DU PRADO
13286 MARSEILLE CEDEX 6

Contact presse : Françoise Rouquette

Tél : 04 91 83 63 43

Communiqué de presse n°DIR 031212 du 12 décembre 2003

Inondations : actions contre les pollutions et les risques industriels

La DRIRE, comme les autres services de l'État, participe activement à la cellule de crise organisée par le Préfet des Bouches-du-Rhône, pour venir en aide aux entreprises et aux personnes touchées par les inondations qui ont frappé les quartiers d'Arles, et pour faire le point sur les risques industriels et les risques de pollution, notamment.

Des filières d'élimination des déchets sont en train d'être proposées par la DRIRE et la DDE au Préfet et à la ville d'Arles pour que, lorsque les eaux se seront retirées, les différents encombrants, véhicules, déchets ménagers, boues, etc, puissent trouver rapidement des exutoires adaptés, dans le respect de l'environnement.

La situation des installations industrielles à risque a été examinée par la DRIRE. Des inspecteurs se sont rendus sur place mardi, inspectant globalement les sites sensibles de la région ainsi que les stations services. Parmi ces sites sensibles, deux entreprises Seveso ont été visitées :

1. Tembec à Tarascon, dont la mise en sécurité a été faite dès les premiers jours de l'inondation. Elle n'est plus aujourd'hui envahie par l'eau, mais les dégâts sont considérables. La durée des travaux pour une remise en état est estimée à 2 mois par l'industriel.
2. Provence Stock Service à Arles est également inondé, mais les installations industrielles sont sécurisées.

D'autres zones encore inondés ont été visitées par la DRIRE jeudi matin pour faire un état des lieux et des risques : Transfo-service, Silos à riz Lustucru, entrepôt du magasin Leclerc, ainsi que les stations service de carburants. Il a pu être vérifié qu'il n'y a pas pour l'instant de risque de pollution.



En liaison étroite avec la CCI du Pays d'Arles, guichet unique d'accueil des entreprises sinistrées, la DRIRE liste les industriels concernés par l'inondation ainsi que le montant des dégâts matériels, des pertes d'exploitation et de dommages que les assurances ne couvriront pas. Ce chiffrage est nécessaire à la définition d'éventuels dispositifs exceptionnels de soutien.

Il est à signaler que la ZI Nord d'Arles est en zone éligible au FEDER et que des aides financées sur ce fond avaient été débloquées l'année dernière lors des inondations du Gard. Aussi, l'État et la Région évaluent actuellement les différentes procédures susceptibles d'être mises en œuvre pour soutenir les industriels dans les semaines à venir. Il s'agit de leur donner tous les moyens pour relancer leur activité.